

Communication à caractère promotionnel

CERTIFICAT 100 % EURONEXT EUROZONE ESG LARGE 80 NR

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

■ **Émetteur** : BNP Paribas Issuance BV⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. L'investisseur prend un risque de perte partielle ou totale en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie.

■ **Éligibilité** : Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation (à la discrétion de l'assureur).

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

■ **Cotation** : Euronext Paris (marché réglementé).

■ **Code ISIN** : FRBNPP01YE80

Certificat 100 % Euronext Eurozone ESG Large 80 NR n'est pas une obligation verte, dans la mesure où les fonds levés par l'Émetteur ne servent pas spécifiquement à financer des projets environnementaux. Seul l'indice sous-jacent est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises des principaux marchés de la zone euro présentant de solides stratégies face à la question du réchauffement climatique.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Notations de crédit au 4 novembre 2020 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Certificat 100 % Euronext Eurozone ESG Large 80 NR, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'indice Euronext Eurozone ESG Large 80 NR (dividendes nets réinvestis) (ci-après l'« Indice ») ;
- En cours de vie :
 - Une exposition à la performance de l'Indice à la hausse comme à la baisse, hors frais de gestion⁽¹⁾ ;
 - Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse de l'Indice, hors frais de gestion⁽¹⁾, en cas de remboursement anticipé ou de revente du titre de créance alors que les conditions de marché ne sont pas favorables.
- Le titre de créance offre une échéance ouverte. Il peut donc être conservé aussi longtemps que l'investisseur le souhaite ;
- L'Émetteur peut décider, à sa propre discrétion, de rembourser le produit par anticipation, sur préavis d'au moins 10 jours ;
- L'investisseur peut décider de procéder au remboursement anticipé du titre de créance à sa valeur de marché à chaque Date de Constatation du Remboursement Anticipé⁽²⁾, sur préavis d'au moins 10 jours.

Certificat 100 % Euronext Eurozone ESG Large 80 NR est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

NB :

Les gains ou pertes présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne le prix d'émission du produit (soit 100 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de ce prix d'émission (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement⁽¹⁾.
- La performance du produit s'entend hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES

- **Coté en continu**⁽³⁾ : le titre de créance s'achète et se revend en Bourse, tout comme les actions. La valeur du titre de créance en cours de vie **réplique à la hausse**, hors frais de gestion⁽¹⁾, l'évolution de l'Indice sans plafonnement des gains, ce qui peut être favorable à l'investisseur ;
- **Échéance ouverte**⁽⁴⁾ : le titre de créance permet d'investir sur du court, moyen ou long terme, selon la stratégie choisie. Il peut être conservé aussi longtemps que l'investisseur le souhaite.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - En cas de baisse du niveau de l'Indice en cours de vie, le titre de créance présente **un risque de perte partielle ou totale en capital** ;
 - En cas de revente du titre de créance en cours de vie, le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie. Le titre de créance est alors remboursé à sa valeur de marché, ce qui implique un risque de perte partielle ou totale en capital ;
 - L'Émetteur pourra procéder, à sa propre discrétion, au remboursement anticipé du produit, sur préavis de 10 jours minimum. Le produit étant alors également remboursé à sa valeur de marché, l'investisseur supporte un risque de perte partielle ou totale en capital ;
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.

⁽¹⁾ Hors frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou hors droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, hors commissions, hors fiscalité liés au cadre d'investissement et hors frais de gestion du produit d'un montant de 1 % TTC annuel, prélevés chaque jour.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 5 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique.

⁽⁴⁾ L'Émetteur pourra toutefois procéder au remboursement anticipé du titre de créance à son gré sur préavis de 10 jours minimum.

MÉCANISMES DU PRODUIT

- Le titre de créance offre une exposition à la performance de l'indice Euronext Eurozone ESG Large 80 NR (**dividendes nets réinvestis**) pendant toute la durée de l'investissement.
- Sans date d'échéance⁽¹⁾, le titre de créance s'achète et se revend, chaque jour de Bourse durant les horaires d'ouverture du marché dans des conditions normales de marché (cf. rubrique « Principaux facteurs de risque »).
- Négociable en continu sur Euronext Paris⁽²⁾, le titre de créance réplique, à la hausse comme à la baisse (ce qui peut être favorable ou défavorable à l'investisseur) les variations de l'Indice (hors frais de gestion)⁽³⁾.
- L'Émetteur peut décider, à sa propre discrétion, de procéder au remboursement anticipé du titre de créance, sur préavis de 10 jours minimum. S'il décide de procéder au remboursement anticipé, le titre de créance est remboursé à sa valeur de marché. **L'investisseur supporte un risque de perte partielle ou totale en capital.**
- L'investisseur peut décider de procéder au remboursement anticipé du titre de créance à chaque Date de Constatation du Remboursement Anticipé⁽⁴⁾, sur préavis d'au moins 10 jours. S'il décide de procéder au remboursement anticipé, le titre de créance est remboursé à sa valeur de marché à la Date de Remboursement Anticipé⁽⁴⁾ correspondante. **L'investisseur supporte un risque de perte partielle ou totale en capital.**

SCÉNARIOS

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : baisse de l'Indice sur une journée

- En cas de baisse de l'Indice de 7 % sur une journée, la valeur du titre de créance diminue également de 7 %⁽³⁾.

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice cèderait l'intégralité de sa valeur, la somme restituée serait **nulle et la perte en capital totale**.

SCÉNARIO FAVORABLE : hausse de l'Indice sur une journée

- En cas de hausse de l'Indice de 2 % sur une journée, la valeur du titre de créance progresse également de 2 %⁽³⁾.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- Risque lié au sous-jacent** : la performance du produit est liée à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution du marché actions européen.
- Risque découlant de la nature du produit** : en cas de revente du produit, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Risques de marché** : le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renfouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.
- Remboursement par anticipation** : l'Émetteur se réserve la possibilité de rembourser par anticipation le produit à son gré, sur préavis de 10 jours minimum. Le remboursement anticipé du produit peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

⁽¹⁾ L'Émetteur pourra toutefois procéder au remboursement anticipé du titre de créance à son gré sur préavis de 10 jours minimum.

⁽²⁾ Dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique.

⁽³⁾ Hors frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou hors droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, hors commissions, hors fiscalité liés au cadre d'investissement et hors frais de gestion du produit d'un montant de 1 % TTC annuel, prélevés chaque jour.

⁽⁴⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 5 pour le détail des dates.

ZOOM SUR L'INDICE Euronext EUROZONE ESG LARGE 80 NR (DIVIDENDES NETS RÉINVESTIS)

L'indice Euronext Eurozone ESG Large 80 NR est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises des principaux marchés de la zone euro présentant les meilleures notes en matière de transition énergétique, telles que calculées par Vigeo Eiris.

Sont exclues dans un premier temps :

- Les 20 % des sociétés les moins bien classées sur la thématique sociale telle que définie par Vigeo Eiris ;
- Les 20 % des sociétés les moins bien classées sur la thématique gouvernance telle que définie par Vigeo Eiris ;
- Les sociétés ne respectant pas les principes « Global Compact » de l'ONU ;
- Les sociétés ayant des revenus provenant de secteurs controversés (armes controversées, tabac, charbon).

Sont ensuite retenues, les 80 sociétés présentant les meilleurs scores de transition énergétique au sein de leurs secteurs respectifs.

L'Indice est rebalancé chaque trimestre aux mois de mars, juin, septembre et décembre et sa composition est revue annuellement.

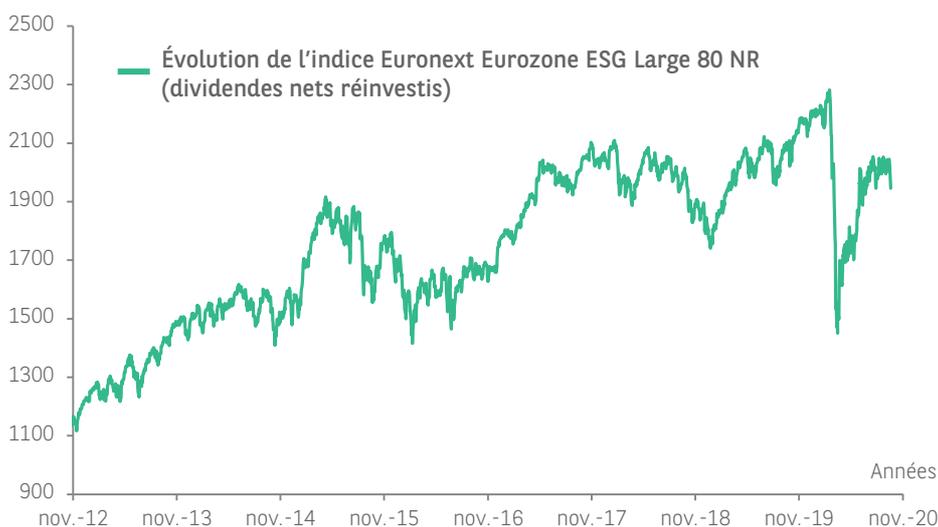
Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site : <https://live.euronext.com/fr/product/indices/fr0013468832-xpar/en-ez-esg-l80/enesg>.

Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'indice Euronext Eurozone ESG Large 80 NR sont réinvestis et bénéficient donc à la performance de l'Indice. Une performance « dividendes nets réinvestis » est supérieure à une performance « dividendes non réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement plus élevé.

ÉVOLUTION DE L'INDICE DU 4 NOVEMBRE 2012 AU 4 NOVEMBRE 2020

Les niveaux passés, ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.

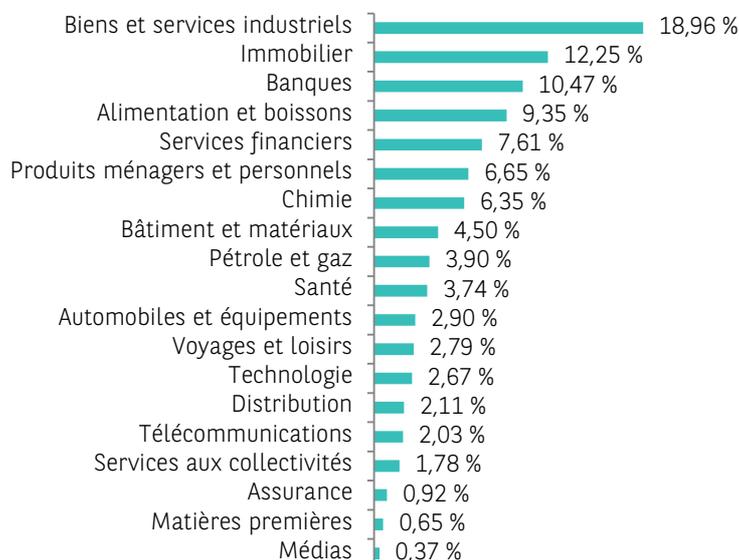
Niveau (en points)



PERFORMANCES CUMULÉES AU 4 NOVEMBRE 2020	
Période	Indice Euronext Eurozone ESG Large 80 NR
1 an	-10,00 %
3 ans	-7,29 %
5 ans	9,92 %
8 ans	66,92 %

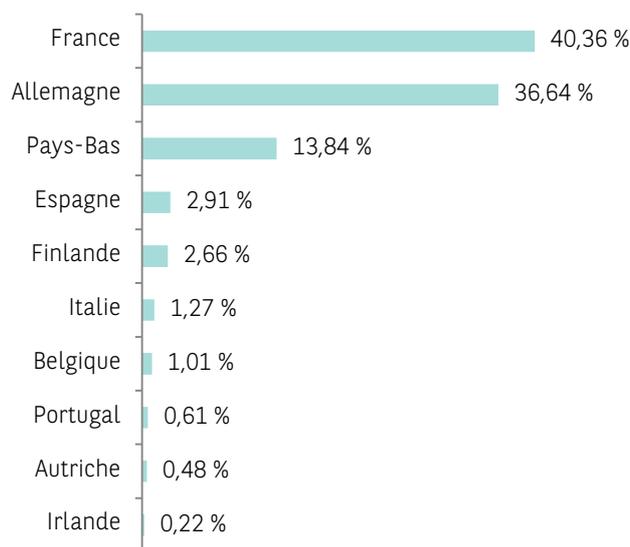
Source : Bloomberg, le 4 novembre 2020

RÉPARTITION SECTORIELLE



Source : Bloomberg, le 4 novembre 2020

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FRBNPP01YE80
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie dans le cadre du (i) Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of Certificates », daté du 2 juin 2020 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°20-233 ainsi que (ii) des Conditions Définitives en date du 26 novembre 2020.
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Devise :	Euro (€)
Nombre de titres de créance émis :	500 000
Prix d'émission :	100 €
Éligibilité :	Compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation (à la discrétion de l'assureur).
Cotation :	Euronext Paris (marché réglementé).
Garantie en capital :	Pas de garantie en capital.
Frais de gestion annuels :	1 % TTC annuel, prélevés chaque jour.
Date d'Émission :	26 novembre 2020
Date de Constatation du Remboursement Anticipé :	Le dernier jour de chaque mois de mars ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, à partir du 31 mars 2021.
Date du Remboursement Anticipé :	5 jours ouvrés après la Date de Constatation du Remboursement Anticipé correspondante.
Sous-jacent :	Indice Euronext Eurozone ESG Large 80 NR (dividendes nets réinvestis) – Code Bloomberg ESG80N Index.
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FRBNPP01YE80=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts).
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 3 %. En cas de remboursement anticipé du titre de créance à l'initiative de l'investisseur, cette fourchette achat/vente ne s'applique pas.

⁽¹⁾ Notations de crédit au 4 novembre 2020 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF.

Certificat 100 % Euronext Eurozone ESG Large 80 NR (ci-après les « titres de créance ») sont des titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Paris (marché réglementé) et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement et la revente pourront intervenir par voie d'offre au public sans exemption à l'obligation de publier un prospectus, en France uniquement. Les principales caractéristiques des titres de créance exposées dans ce document à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Certificates », daté du 2 juin 2020 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 20-233, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 26 novembre 2020, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse <https://kid.bnpparibas.com/FRBNPP01YE80-FR.pdf>. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du titre de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur <https://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr/products/FRBNPP01YE80/>.

Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext N.V. ou ses filiales, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext N.V. et ses filiales ne seront pas tenues responsables en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change